

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 1 : "VIEILLE VILLE"

**MARDI 11 OCTOBRE 2011 à 18 heures,
Salle de la Glaye**

Etaient présents :

Monsieur le Maire

Mme FAYARD, conseillère municipale, présidente du quartier,

Mme SERRA, conseillère municipale, présidente adjointe du quartier,

Mme SERRATI, coprésidente du quartier,

M. REYNET, coprésident adjoint du quartier,

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers",

Mmes SIRI, ANSELMi, adjointes,

MM. GUIBOURG, HAUTEFEUILLE, conseillers municipaux délégués,

Mme CATINO, directrice générale adjointe des services,

M. ANDRE, directeur de cabinet,

M. LESCA, directeur des services techniques municipaux,

M. DUBOIS, chef de poste de la Police municipale,

Mme CAMBAY, responsable du service municipal de l'Environnement,

M. ILBERT, agent technique municipal,

Mesdames et Messieurs les administrés.

* * *

M. GIRAUD ouvre la séance et rappelle qu'il s'agit de la huitième session des "Comités de Quartiers". A l'appui d'un document power point projeté, l'ordre du jour est examiné.

PROJETS DE LOGEMENTS

179 logements locatifs pour actifs seront prochainement créés sur les trois sites de la Dalle des Lices, du Couvent et de l'ancien Hôpital. Les premiers appartements seront livrés pour l'été 2013.

Il est précisé que dans le cadre de la construction du programme sur le site de l'ancien Hôpital, le parking public de 100 places sera maintenu.

POLE ENFANCE

Le début des travaux est prévu pour février 2012.

Le coût de l'opération s'élève à 5.000.000 d'€ HT.

NOUVEAU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Afin d'améliorer l'accessibilité du service, un nouveau C.C.A.S. sera construit, à partir de janvier 2012, sur une partie du terrain de la "Maison des Aînés".

Le montant des travaux est estimé à 400.000 €.

TRAVAUX DANS LA VIEILLE VILLE

La 3^{ème} tranche de travaux destinés à réhabiliter la Vieille Ville débutera le 14 novembre 2011. Elle concernera les sites suivants :

- rue de la rampe,
- rue fontanette,
- rue du peirou,
- rue salaison,
- place de la vue,
- place Henri Person.

Cette phase de travaux est estimée à 1.700.000 €.

Par ailleurs, le Syndicat Intercommunal chargé de l'alimentation en eau de la Ville réalisera le renouvellement des conduites d'eau potable rues du Portalet, Saint-Esprit et du Puits.

Les travaux débuteront en janvier 2012 et s'achèveront fin février 2012. Le concessionnaire, VEOLIA et l'entreprise CARDAILLAC sont chargés des opérations.

A l'automne 2012, ces trois rues seront entièrement réhabilitées (assainissement, eaux pluviales, éclairage public et pose d'un nouveau revêtement en pierre naturelle) pour un montant estimatif de 1.100.000 €.

CONFORTEMENT DES QUAIS DU PORT

Dans le cadre de l'entretien et du contrôle des infrastructures portuaires, la commune a fait réaliser une inspection subaquatique des quais de l'ensemble des bassins portuaires (vieux et nouveau ports).

Ce contrôle a mis en évidence un certain nombre de dysfonctionnements, à savoir :

- des affouillements sous les blocs de quais ou sous les précédentes réparations (banquettes proéminentes),
- de la corrosion au niveau des quais en palplanches,

- des banquettes en béton se délitant.

Les travaux de confortement se dérouleront en deux phases :

- d'octobre 2011 à avril 2012,
- d'octobre 2012 à avril 2013.

Le coût de l'opération est estimé à 714.824,50 €.

Monsieur le Maire précise que ces travaux sont devenus urgents et prioritaires. Le fonctionnement du port en sera quelque peu perturbé.

Les travaux d'affouillement seront réalisés par mer.

LA CITADELLE

Des travaux sont prévus sur le site :

- réaménagement du donjon,
- création d'un musée de l'histoire maritime tropézienne,
- construction d'une nouvelle billetterie.

LAVOIR

Le lavoir de la Citadelle sera prochainement réhabilité. La structure existante ne sera pas modifiée.

Le souhait des élus est de redonner vie à cet espace où de petites manifestations culturelles pourraient y être organisées. Toute la partie supérieure restera en l'état et un espace fermé permettra de recevoir 200 à 250 personnes, ainsi que les personnes à mobilité réduite, dans le cadre d'associations, d'apéritifs de mariage (actuellement organisés place de l'Ormeau) etc ...De nouvelles toilettes seront créées.

Une maquette sera présentée aux administrés une fois le projet complètement arrêté et validé par l'Architecte des Bâtiments de France.

NUMEROTATION DE LA VOIRIE

A ce jour, environ 1200 plaques de numéros ont été distribuées.

Les permanences, assurées par M. BORDI, ont lieu du lundi au jeudi, de 9 heures à 11 heures 30, au 1 rue de la Ponche.

Même les personnes ayant des biens qui ne changent pas de numéros doivent venir retirer une plaque.

Les locataires, comme les propriétaires, doivent retirer, en Mairie, les fiches à communiquer à La Poste, pour la prise en compte du changement d'adresse.

Les commerces sont bien entendu concernés.

Toutes les plaques de rues ont été recensées afin que soit réalisée une uniformisation.

Cette démarche a permis à certains propriétaires de voies ou impasses privées de se concerter afin d'attribuer des noms, après en avoir informé la Ville.

Il est précisé qu'il n'y a pas de consigne précise concernant l'emplacement réservé en façade pour apposer ces plaques. L'emplacement le plus judicieux est préconisé.

Les démarches administratives à la charge des administrés n'étant pas encore bien précisées, une communication sera faite dans les prochains jours afin de clarifier la situation.

NOUVELLES SANISETTES

Des sanisettes DECAUX seront installées à différents endroits de la Ville (Pilon, lavoir de la Citadelle, parking du Port, gare routière, place du XVe Corps) pour un montant de 122.000 €, compensé, en partie, par des recettes d'exploitation.

PAROLE AUX ADMINISTRÉS

Revêtement des rues de la Vieille Ville

A l'occasion des prochains travaux devant être réalisés dans la Vieille Ville, l'attention des élus et des services est attirée sur le fait que le revêtement mis en place jusqu'à présent est particulièrement glissant et occasionne des chutes.

Le problème a été pris en compte par les services et les entreprises prestataires. Des dispositions seront prises pour remédier à ce problème.

Nettoiemnt et propreté

Ruelle reliant la rue Gambetta à la place de la Garonne :

Cette venelle publique est très sale (déjections et fientes de pigeons) et manque d'éclairage, ce qui encourage les personnes à venir s'y soulager.

La société de nettoyage intervient sur le site deux fois par semaine. La situation critique du lieu sera signalée à la société SITA afin d'améliorer la situation.

Port :

Le manque de toilettes, ainsi que de corbeilles à papier sur le port est regretté. Les équipements récemment mis en place "vieillissent" mal.

Môle :

Des corbeilles à papier font cruellement défaut sur la promenade récemment créée par la Ville. De ce fait, les visiteurs jettent leurs détritiques à même le sol, ce qui attire les nuisibles.

Ce sujet vient d'être évoqué en Conseil Portuaire. Des équipements seront prochainement rajoutés.

Plages :

La présence de chiens (errants ou accompagnés) est vivement regrettée sur l'ensemble des plages de la Commune.

La Police Municipale a été sensibilisée sur ce point et doit intervenir.

Marché au poisson, place aux Herbes et plage de la Ponche :

Plusieurs requêtes sont formulées :

- la modification des horaires concernant le nettoyage de ces sites,
- la pose d'entraves aux deux roues, empruntant le "marché au poisson" et la gestion du stationnement anarchique de ces derniers sur la place,
- la mise en place d'une douche, sur la plage,
- la synchronisation de l'éclairage en fonction des saisons.

Concernant le nettoyage, les horaires ne peuvent être changés pour le moment. L'entreprise SITA sera toutefois sensibilisée sur le problème et le stationnement du véhicule d'intervention sera repositionné, dans la mesure du possible.

La pose d'entraves au niveau du "marché au poisson" n'est pas possible car elle pénaliserait les livreurs. Concernant le stationnement, il est constaté le manque de places réservées aux deux roues, malgré la création récente de plusieurs centaines d'emplacements.

Quant à la création d'une douche, plage de la Ponche, elle n'est pas prévue pour le moment.

Pour ce qui est de l'éclairage du secteur, le réseau ne dispose pas de système centralisé. A ce jour, une consultation vient d'être lancée pour revoir l'ensemble de l'éclairage public du Port et de la place des Lices. Les interventions sont programmées par secteur (Vieille Ville, Port, place des Lices, ...). La rénovation de l'ensemble du réseau communal est estimée à environ 4 millions d'euros.

Télévision numérique

D'importants problèmes de réception sont enregistrés sur le territoire communal.

Malgré le signalement des faits aux hautes instances, par l'intermédiaire des services municipaux, la situation reste inchangée à ce jour.

Une nouvelle démarche sera effectuée dans les prochains jours par les services pour tenter d'accélérer le processus. Il est toutefois précisé que ce type de problème est rencontré par l'ensemble des communes du Golfe. La situation devrait être réglée d'ici la fin de l'année.

Rue du Petit Bal

Certains riverains de cette rue demandent sa réhabilitation. En effet, cette voie est jonchée d'ornières et le ruisseau sert de décharge et de sanisettes. De plus, certains propriétaires du quartier se sont appropriés les lieux par la mise en place de bacs et d'une construction.

Monsieur le Maire intervient pour préciser que toute la Vieille Ville était très mal entretenue. Depuis trois ans, des travaux de rénovation considérables ont été engagés. Les artères principales ont été traitées en priorité puis les rues adjacentes.

Il est toutefois précisé que le revêtement ne peut être traité sans avoir, au préalable, effectué les travaux au niveau des réseaux souterrains.

En attendant d'intervenir de façon plus importante sur cette voie, une visite sur place sera programmée afin de lister les améliorations à apporter dans l'immédiat (nettoisement du ruisseau en particulier).

Concernant la construction, elle est très ancienne et ne peut faire l'objet d'un procès-verbal. Un examen plus approfondi du problème sera fait afin d'y trouver une solution légale.

Citadelle et abords

Certains arbres plantés sur les pentes de la Citadelle sont mal entretenus et les abords du site sont sales. De plus, la suppression du jardin d'enfants dans le secteur est pénalisante.

Monsieur le Maire précise que ce terrain était très peu fréquenté et peu facile d'accès. Une fois le "pôle enfance" créé, les enfants et leurs familles bénéficieront d'un site privilégié qui regroupera l'ensemble des services concernant la petite enfance (crèche, centre de loisirs dans hébergement, cuisine centrale, jardin d'enfants, services municipaux concernés).

Il est précisé qu'à ce jour, de nombreux services municipaux sont proposés aux enfants tels que la bibliothèque, le multisports, les stages de voile, ...

Concernant l'entretien des pentes de la Citadelle, des améliorations seront apportées.

Nuisances sonores

L'écoute attentive de la Municipalité en la matière est soulignée. Il est toutefois précisé que certains riverains de la Vieille Ville, voisins d'établissements générant des nuisances sonores, sont en souffrance physique et psychique.

La Police Municipale fait son travail mais lorsque les agents arrivent sur place, les nuisances cessent et une fois leur intervention terminée, le bruit reprend.

Monsieur le Maire tient à intervenir pour souligner que les nuisances sonores représentent un problème majeur et qu'un certain nombre de contrevenants, par définition, ne respectent pas la réglementation.

Malgré de nombreux contacts et procédures, les élus et les services sont impuissants car la compétence relève ensuite des services de l'Etat. De plus, la lenteur administrative contribue à conforter les contrevenants.

A cette occasion, de précisions concernant les autorisations délivrées par la Ville aux restaurants et bars sont demandées car certains de ces établissements se transforment en boîtes de nuit à ciel ouvert.

Monsieur le Maire précise que la règle doit être appliquée uniformément (soit 1 h du matin, soit 3 h). Les autorisations accordées pour fermer à 3 heures, le sont uniquement à condition qu'il n'y ait plus de nuisances sonores à partir de 1 heure du matin.

Il est à noter qu'un établissement de la place des Lices a réalisé des travaux importants en matière d'insonorisation, d'un montant d'environ 200.000 €. Ces aménagements donnent satisfaction au gérant, ainsi qu'aux riverains.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que les élus et les services sont particulièrement vigilants en la matière mais que certaines procédures ne leur permettent pas d'agir comme ils le souhaiteraient.

Ce type de problème est d'autant plus délicat qu'il mêle l'intérêt économique du village et la qualité de vie des administrés.

* * *

La séance est levée à 20 heures.

La Présidente du Quartier,

P.O.

Marie-Jeanne FAYARD